

RAPPORT ANNUEL 2024

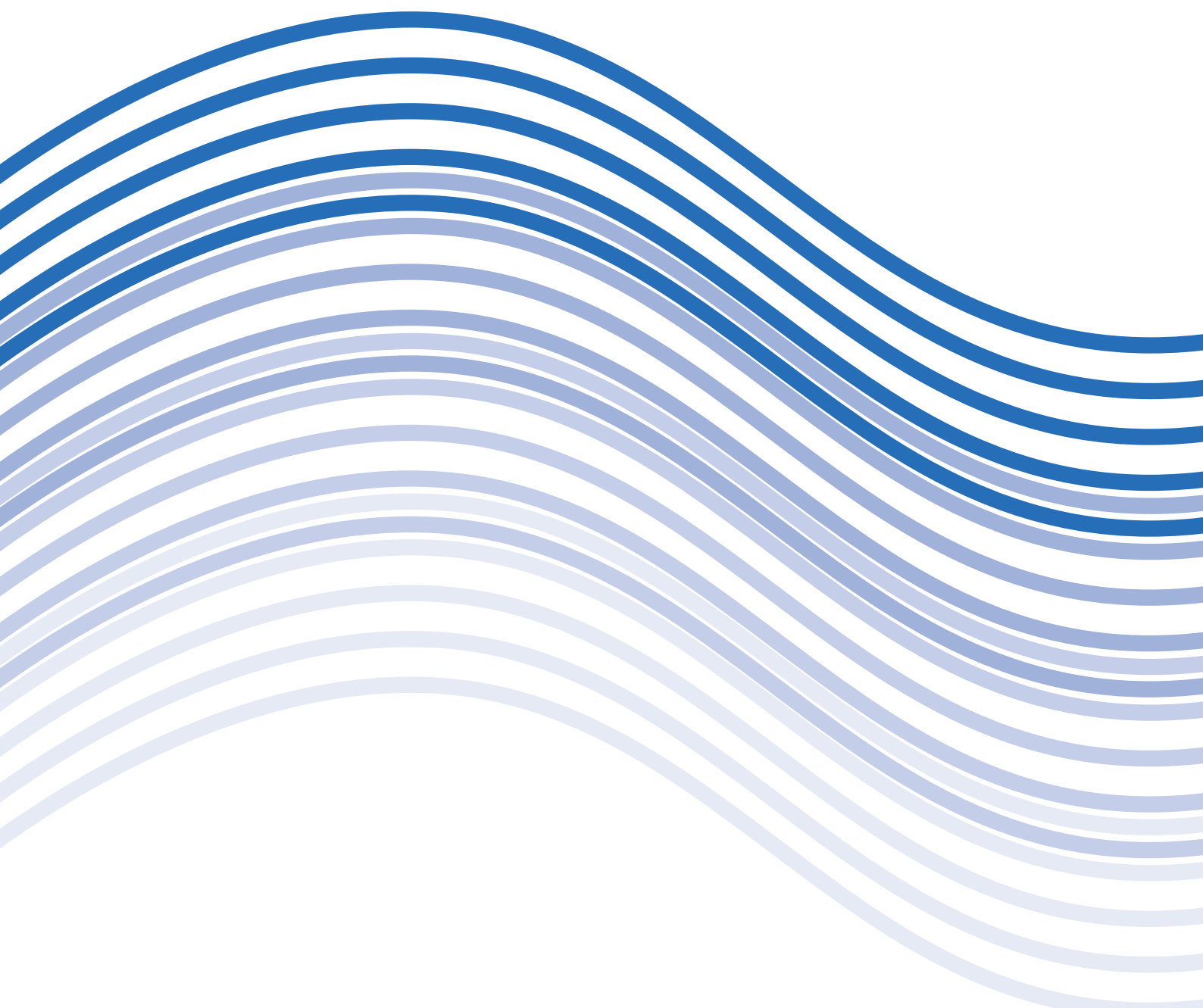


TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Production laitière	4
Fromages	6
Le beurre / Poudre de	9
Le prix du lait	11
La FSFL en chiffres	14
La vie de la FSFL	17
Les membres de la FSFL	19
Activités des organes de la FSFL	22
Organes de la FSFL	25

AVANT-PROPOS

LE MOT DU DIRECTEUR

Chers-ères membres de la FSFL,

Les différentes études entreprises dans différents cantons le montrent, une part de plus en plus importante de producteurs s'interroge sur leur désir de continuer à produire du lait.

Le salaire horaire d'un producteur de lait n'arrange rien à la situation.

Fribourg est reconnu de tous comme canton à vocation laitière. Cette vocation ne pourra perdurer que si nos exploitations existantes retrouvent un repereur.

Je suis convaincu que nous devons améliorer les conditions de nos producteurs de lait si nous voulons à l'avenir toujours pouvoir livrer des produits laitiers de qualité tant appréciés des consommateurs.

Cela fait mal au cœur d'entendre des producteurs de lait qui découragent leurs enfants à exercer ce si beau métier de producteur de lait.

Sans une amélioration significative des conditions de vie de nos membres, je ne vois pas l'avenir de la production laitière de manière sereine.

A côté du Gruyère AOP et du Vacherin Fribourgeois AOP, grand nombre de produits laitiers sont transformés en Pays de Fribourg.

A côté des nombreuses fromageries, nous pouvons compter sur la présence de quatre acheteurs

de lait de centrale qui livrent des produits indispensables au marché.

Les attaques récurrentes de certains milieux vis-à-vis de l'agriculture et de ses paysans démotivent un nombre toujours plus grand de producteurs.

Ne baissons pas les bras et continuons à nous battre pour une amélioration des conditions.

La Suisse est à la pointe de la protection des animaux et ce bien-être animal est souhaité par tous les consommateurs mais aussi par les agriculteurs.

Il est temps de penser au bien-être des productrices et producteurs.

Le Conseil d'administration de la fédération a récemment rencontré de nos élus du Conseil national et du Conseil des Etats à Berne pour que ces derniers soient sensibilisés aux problèmes rencontrés dans notre branche.

Dans son message lors de l'assemblée des délégués 2024, le président, Gabriel Yerly, est revenu sur le problème de la répartition des marges entre les différents acteurs de l'économie laitière en relevant le constat affligeant pour les producteurs de lait.

Quand on voit les prix de vente aux consommateurs pratiqués par la grande distribution par rapport au prix payés pour la matière première, il y a de quoi se questionner.

Comment trouver la solution ? Sûrement pas en se désolidarisant comme le font certains. Je souhaite que les producteurs de lait restent soudés, qu'ils soient producteurs de lait de fromagerie ou de lait de centrale.

Il est le temps pour moi de faire le bilan de mon passage à la direction de la FSFL. Comme cela a été annoncé, je prendrai une retraite anticipée à la fin de cette année 2025. J'aurai ainsi bouclé un peu plus de 9 ans à la tête de la fédération.

Toutes ces années m'auront permis de passer du temps à m'investir pour la défense des intérêts des producteurs de lait.

Cette expérience aura été très enrichissante pour moi et je garderai un excellent souvenir des nombreux échanges que j'ai eus avec les comités des sociétés de laiterie, avec les producteurs et avec toutes les instances avec qui j'ai collaboré.

Une aubaine a été pour moi de pouvoir compter sur des collaborateurs fidèles et motivés sans qui, je n'aurais jamais pu accomplir ma tâche. Un grand merci à vous tous, Martine, Raffaella, Sandra, David et Sophie, sans oublier Nathalie et Sylvia.

J'ai eu la chance de pouvoir compter sur le soutien inconditionnel des membres du Conseil d'administration. Ce fut un plaisir de pouvoir échanger et collaborer ensemble.

Je souhaite bon vent à la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie.

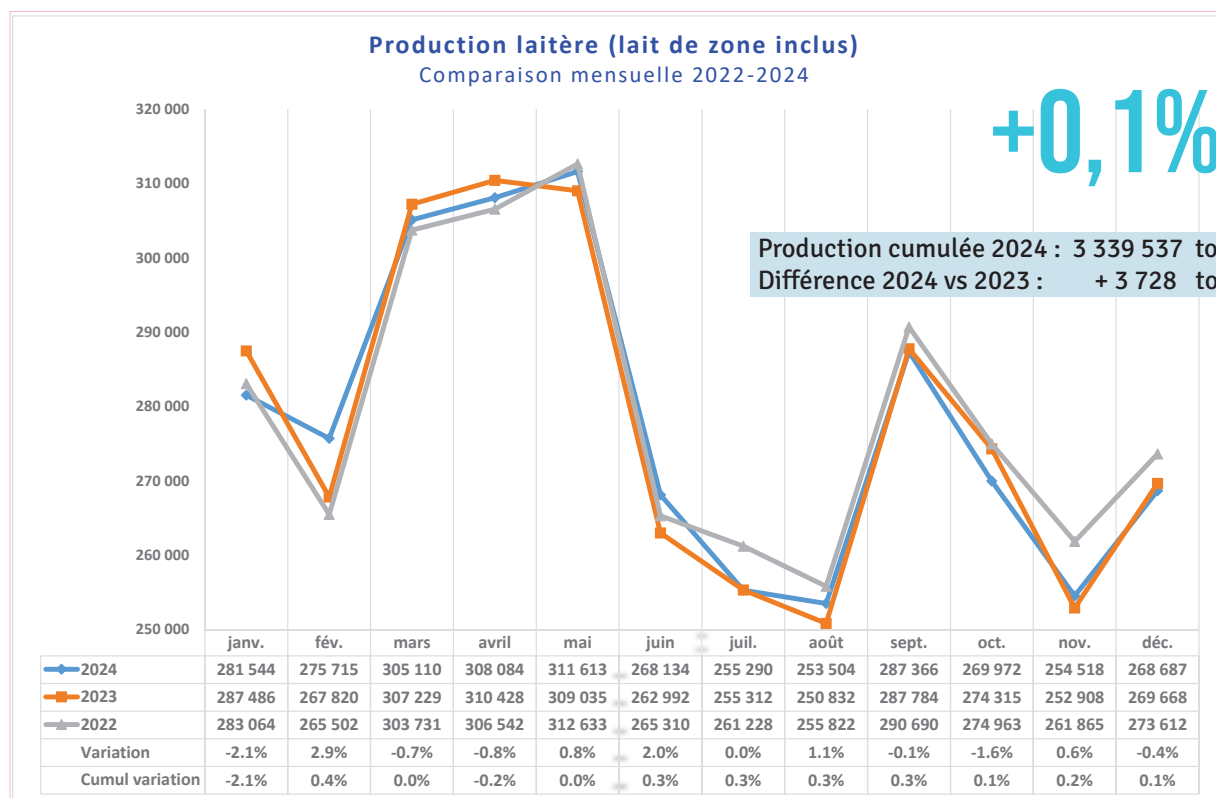
Bien à vous

André Brodard

Directeur

PRODUCTION LAITIÈRE

PRODUCTION LAITIÈRE CUMULÉE



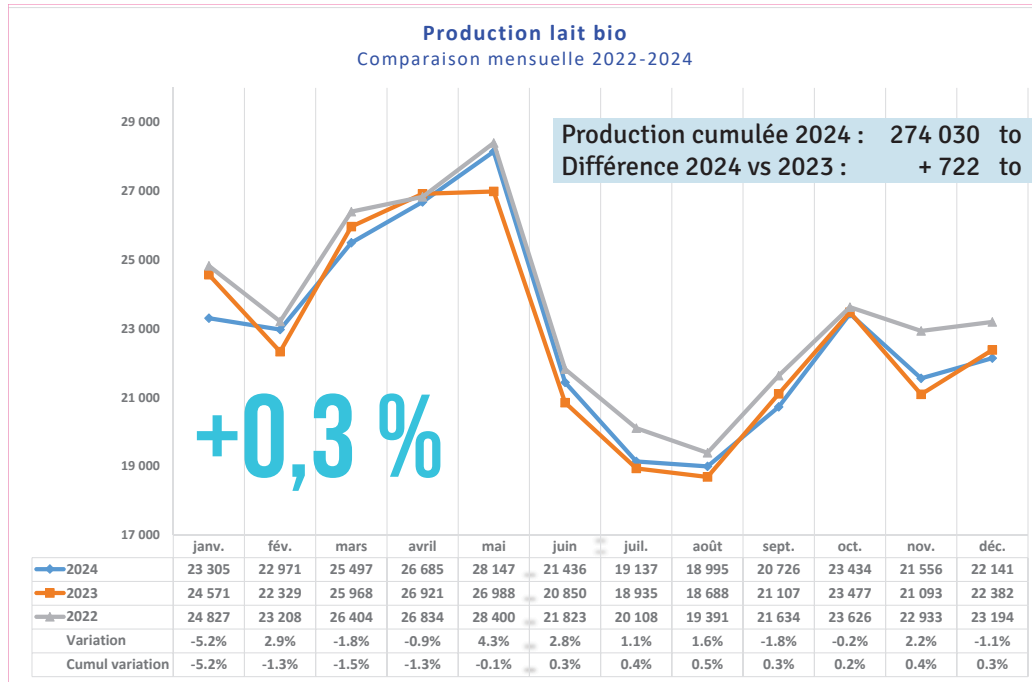
Source: TSM Fiduciaire

La production cumulée de janvier à décembre 2024 s'est élevée à 3 339 537 tonnes. Elle était ainsi supérieure de 3 728 tonnes (+0,1 %) à celle de la même période en 2023 et inférieure de 15 425 tonnes (-0,5 %) par rapport à 2022.



PRODUCTION CUMULÉE DE LAIT BIO

Source: TSM Fiduciaire



La production cumulée de lait bio de janvier à décembre 2024 s'est élevée à 274 030 tonnes. Elle était supérieure de 722 tonnes (+0,3 %) à celle de la même période en 2023 et inférieure de 8 352 tonnes (-3,0 %) à celle de la même période en 2022.

TRANSFORMATION DU LAIT BIO

La transformation de lait bio cumulée de janvier à décembre 2024 s'est élevée à 248 668 tonnes d'équivalents-lait (EL). Par rapport à la même période en 2023, cela correspond à une diminution de 2 183 tonnes (-0,9 %).

MISE EN VALEUR DU LAIT EN ÉQUIVALENTS-LAIT

	Mise en valeur mensuelle		Différence par rapport au même mois de l'année		Mise en valeur cumulée		Différence par rapport à la même période de l'année précédente	
	décembre 2023	décembre 2024			janv. - déc. 2023	janv. - déc. 2024		
Mise en valeur (t):				(%)				(%)
Fromage	111'386	116'192	4'806	4.3	1'469'613	1'501'847	32'234	2.2
Séré	2'440	2'988	548	22.5	32'534	34'575	2'041	6.3
Lait de consommation	30'393	31'532	1'139	3.7	345'788	348'777	2'989	0.9
Crème de consommation	25'308	23'901	-1'407	-5.6	280'402	279'609	-793	-0.3
Yogourt	8'270	9'570	1'300	15.7	117'975	120'125	2'150	1.8
Autres produits frais (y c. glaces comestib)	6'874	8'744	1'870	27.2	112'414	118'131	5'717	5.1
Conserves de lait	26'545	23'380	-3'165	-11.9	335'875	298'114	-37'761	-11.2
Beurre	43'731	40'127	-3'604	-8.2	510'002	518'499	8'497	1.7
Autres mises en valeur	14'721	12'253	-2'468	-16.8	131'206	119'860	-11'346	-8.6
Total	269'668	268'687	-981	-0.4	3'335'809	3'339'537	3'728	0.1

Un équivalent-lait correspond à la teneur en protéine et en matière grasse d'un kilo de lait (fraction protéique = 0.45 EL; fraction butyrique = 0.55 EL)

Exemple 1 kg lait entier past./UHT = 0.45 protéine + 0.55 matière grasse = 1.00 équivalent-lait

1 kg lait écrémé past./UHT = 0.45 protéine + 0.05 matière grasse = 0.50 équivalent-lait

1 kg crème entière past./UHT = 0.30 protéine + 4.80 matière grasse = 5.10 équivalents-lait

FROMAGES

PRODUCTION TOTALE

+3,6 %

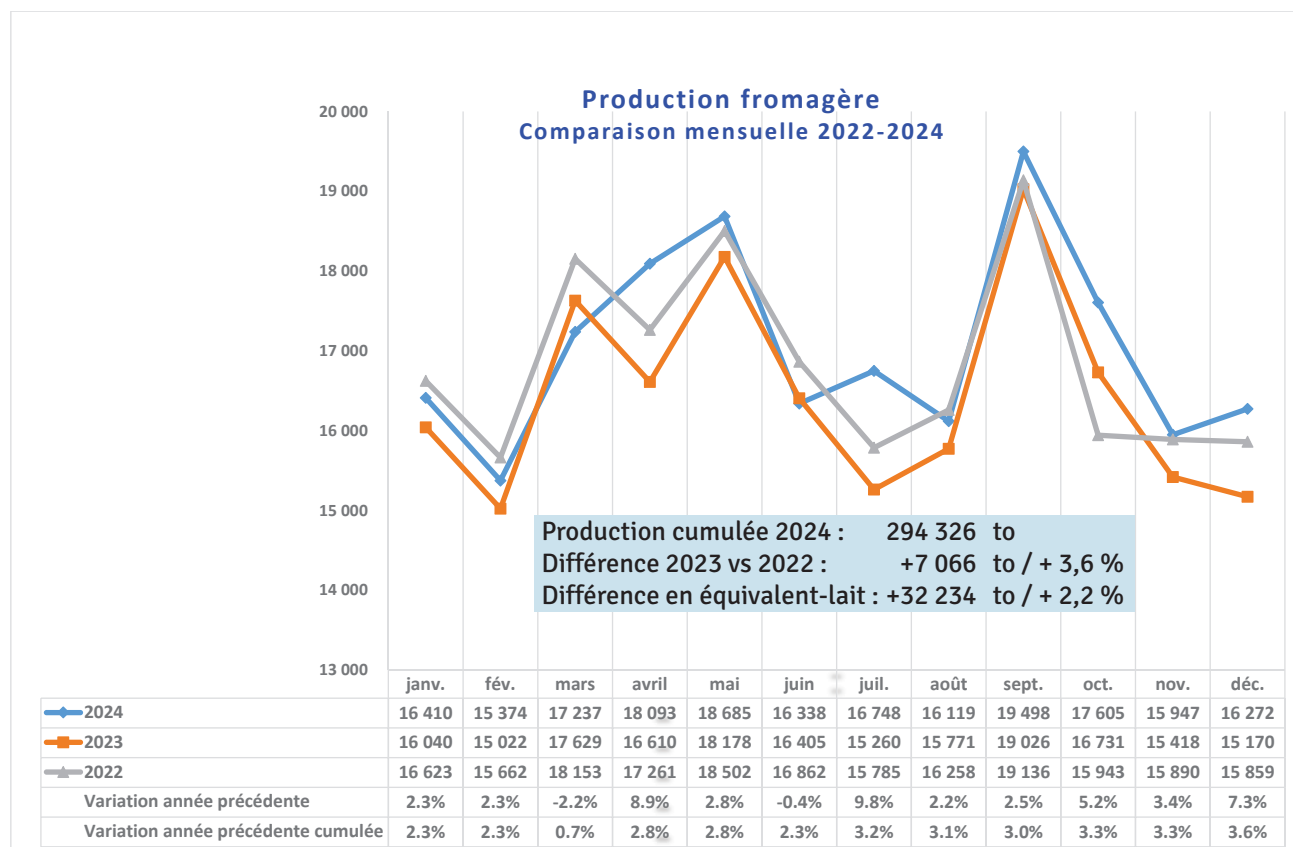
La production cumulée de janvier à décembre 2024 s'est élevée à 204 326 tonnes. Elle était supérieure de 7 066 tonnes (+3,6 %) à celle de la même période en 2023.

Les catégories ayant le plus progressé sont le fromage industriel (+2 857 t, +41,3 %), les autres fromages frais (+1 666 t, +10,5 %), le séré (+1 222 t, +6,4 %), les « autres fromages à pâte mi-dure et dure/maigres, quart gras » (+992 t, +35,3 %), les « autres fromages à pâte mi-dure et dure/à la crème » (+909 t, +13,2 %), le Raclette Suisse® (+519 t, +3,1 %) et l'Appenzeller® (+343 t, +4,4 %).

Les catégories ayant enregistré les plus forts reculs de production sont l'Emmentaler AOP (-996 t, -7,4 %), la mozzarella (-471 t, -1,9 %), le Switzerland Swiss (-426 t, -7,1 %), le fromage de montagne (-260 t, -7,2 %) et le fromage de chèvre, de brebis et de bufflonne (-197 t, -11,1 %).

Les données concernant le Gruyère AOP et le Vacherin Fribourgeois AOP sont traitées séparément plus loin dans le rapport.

Source: TSM Fiduciaire



Source : TSM Fiduciaire

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION GLOBALE DE FROMAGES ENTRE 1990 ET 2024

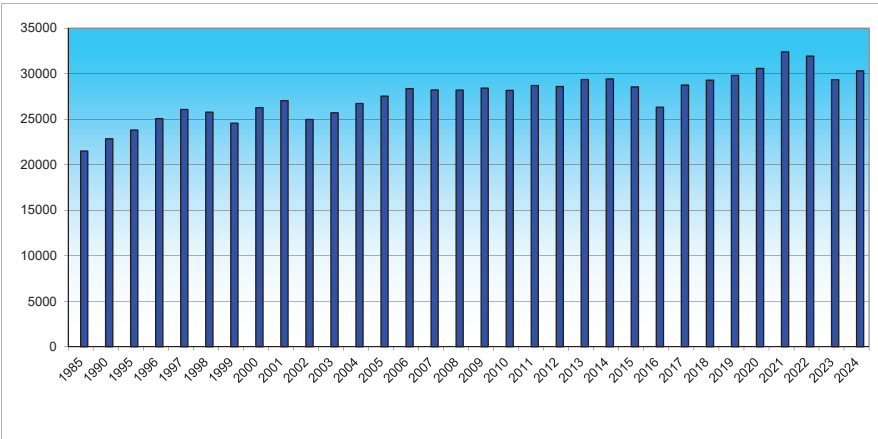
+ 52,0 %

Depuis 1990, la Suisse a produit 69 926 tonnes de fromages en plus. L'évolution la plus marquée a eu lieu dans les fromages frais où la mozzarella a contribué à l'essentiel de l'augmentation. Les fromages à pâte mi-dure ont augmenté principalement avec la progression du fromage à Raclette. Le Vacherin Fribourgeois AOP, après avoir plus que doublé sa production en 2022, atteint 3 015 tonnes (+99%). Les pâtes dures ont régressé à cause de l'Emmentaler qui perd 44 193 tonnes, soit plus de 78 % de la production enregistrée en 1990. Heureusement, le Gruyère AOP a continué de progresser depuis 1990 à hauteur de 30 311 tonnes, soit près de 35%.

	1990	2024	Variation
Total	134'400 tonnes	204'326 tonnes	+ 52.0%
Fromages frais	4'387 tonnes	63'345 tonnes	+ 1'343.9%
Fromages à pâte molle	4'812 tonnes	5'850 tonnes	+ 21.6%
Fromages à pâtes mi-dure	40'556 tonnes	73'236 tonnes	+ 80.6%
Appenzeller	8'738 tonnes	8'090 tonnes	- 7.4%
Tilsit	8'201 tonnes	2'272 tonnes	- 72.3%
Raclette	10'468 tonnes	17'230 tonnes	+ 64.6%
Vacherin fribourgeois AOP	1'514 tonnes	3'015 tonnes	+ 99.1%
Autres	8'318 tonnes	19'618 tonnes	+ 135.9%
Fromages à pâte dure	84'629 tonnes	58'760 tonnes	- 30.6%
Emmentaler	56'588 tonnes	12'395 tonnes	- 78.1%
Gruyère	22'464 tonnes	30'311 tonnes	+ 34.9%
Sbrinz	3'954 tonnes	1'550 tonnes	- 60.8%
Autres	918 tonnes	8'784 tonnes	+ 856.9%

Source : TSM Fiduciaire

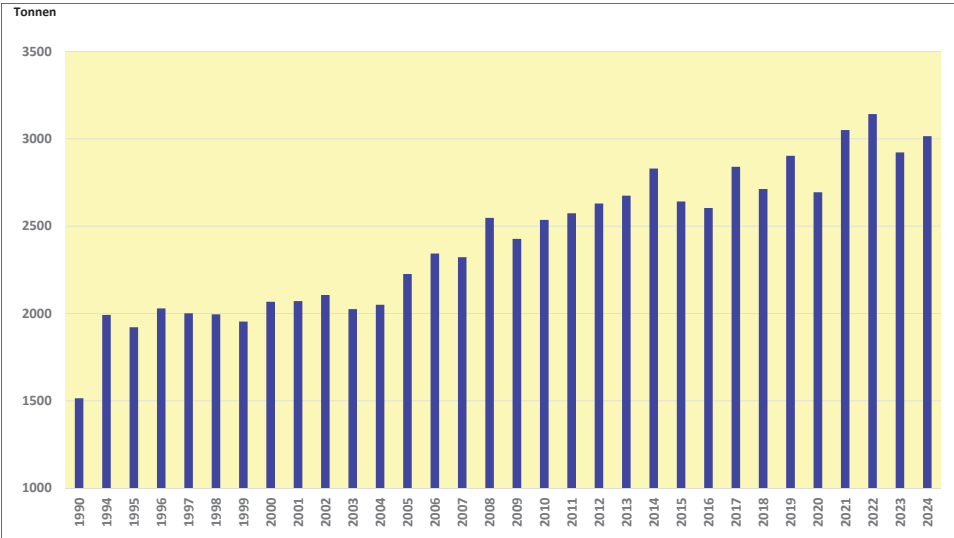
PRODUCTION DE GRUYÈRE AOP EN TONNES



2023-2024
30'311 tonnes
+ 967 t / + 3,3 %

PRODUCTION TOTALE DE VACHERIN FRIBOURGEOIS AOP EN TONNES

2023-2024
3'015 tonnes
+ 93 t / + 3,2 %



CONSOMMATION DE FROMAGE EN SUISSE

En 2023, la consommation de fromage par habitant atteignait 22,74 kilos en moyenne (22,89 en 2022).

Lors de la rédaction du présent rapport, les chiffres 2024 n'avaient pas encore été publiés.

Source : TSM, USP-agristat

MARCHÉ DES FROMAGES EXPORTATIONS/IMPORTATIONS

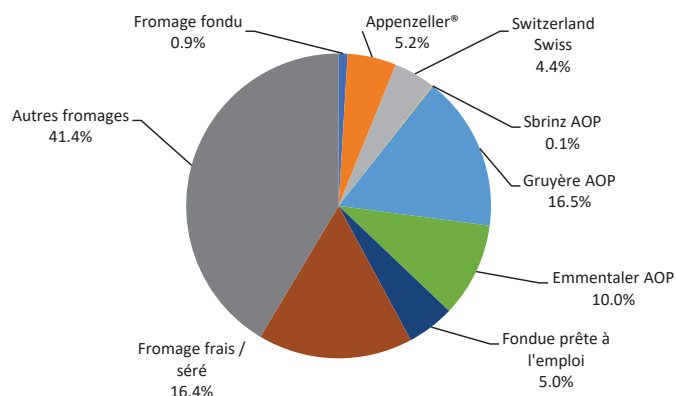
Les exportations cumulées de janvier à décembre 2024 se sont montées à 79 268 tonnes, soit 5 774 tonnes de plus (+7,9 %) que pour la même période de l'année précédente.

Les exportations ont augmenté en particulier dans les segments des « autres fromages à pâte mi-dure et dure (<45% MG/ES) » (+3 579 t, +42,4 %), du fromage frais / séré / mozzarella (+2 192 t, +20,2 %), des « autres fromages à pâte mi-dure et dure (≥ 55 % MG/ES) » (+600 t, +29,7 %) et du Raclette Suisse® (+249 t, +7,8 %).

La baisse des exportations concerne surtout l'Emmentaler AOP (-1052 t, -11,7 %).

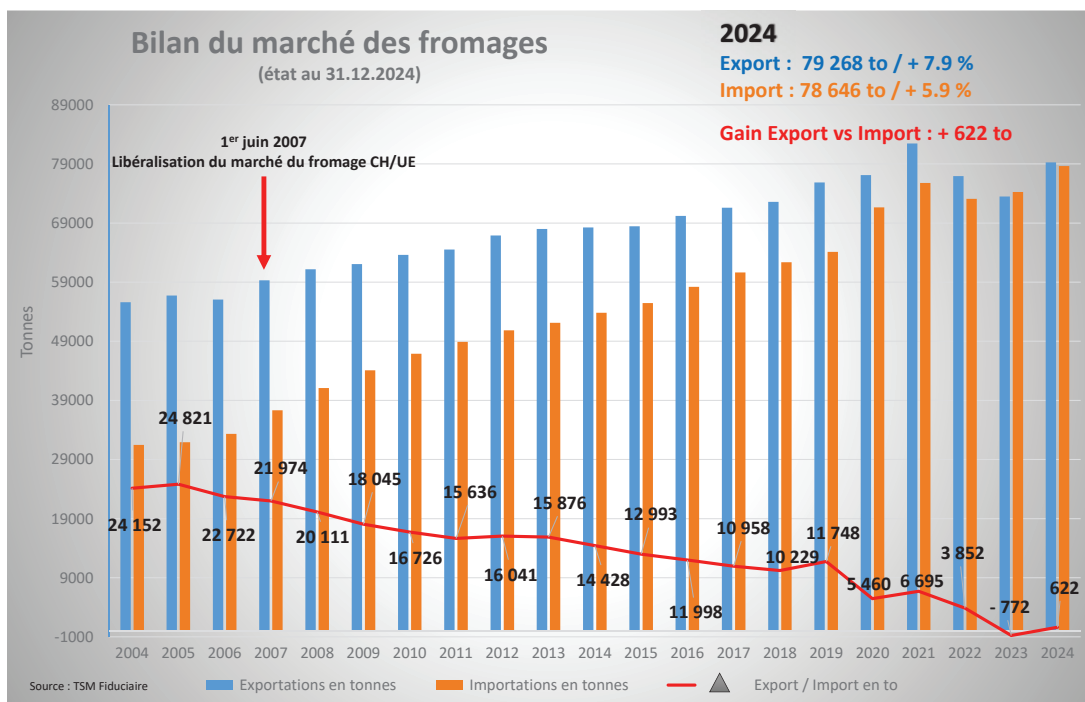
Nos fromages : Le Gruyère AOP, 13 042 t (+450 t, +3,6 %), le Vacherin Fribourgeois AOP, 445 t (+84 t, +23,3 %)

Exportations de fromage par variété, janvier à décembre 2024 Total 79 268 tonnes



Source : TSM Fiduciaire

Le Gruyère AOP reste le fromage labellisé le plus exporté avec 16,4 %.



La balance exportations (79 268 tonnes)/importations (78 646 tonnes) est favorable aux fromages suisses. En 2004 l'écart nous était favorable de 24 152 tonnes alors qu'il est aujourd'hui positif de 622 tonnes.

Source : TSM Fiduciaire

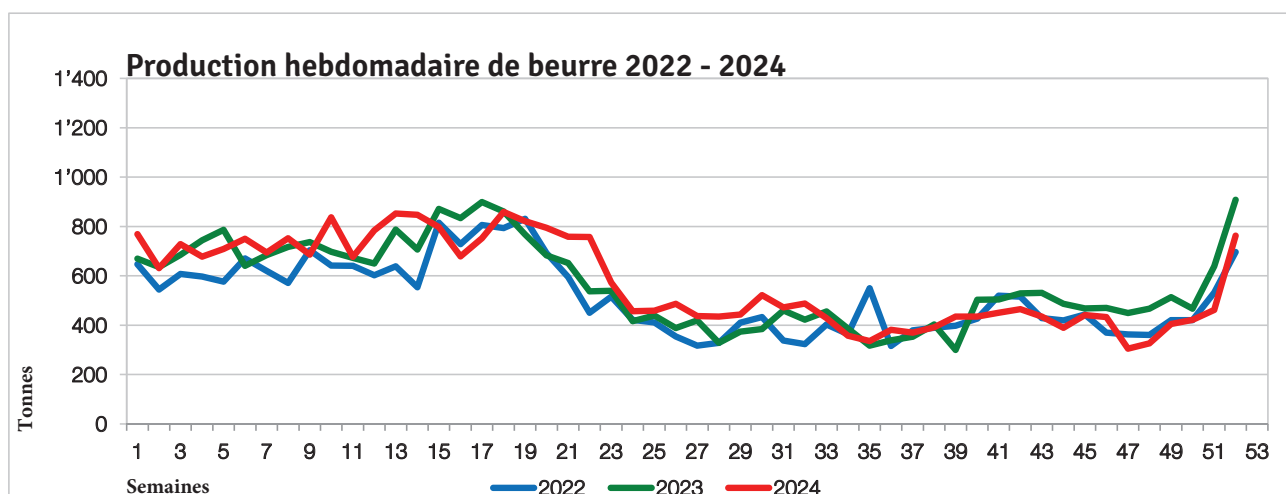
LE BEURRE POUDRE DE LAIT

PRODUCTION DE BEURRE

En décembre 2024, la production de beurre a baissé de 178 tonnes par rapport à 2023. Les fabricants de beurre ont produit 3067 tonnes de beurre, ce qui correspond à une baisse de 5,5 % par rapport à la même période de l'année précédente. Les ventes enregistrées pendant la même période ont augmenté de 10,6 % ou de 365 tonnes pour s'établir à 3797 tonnes.

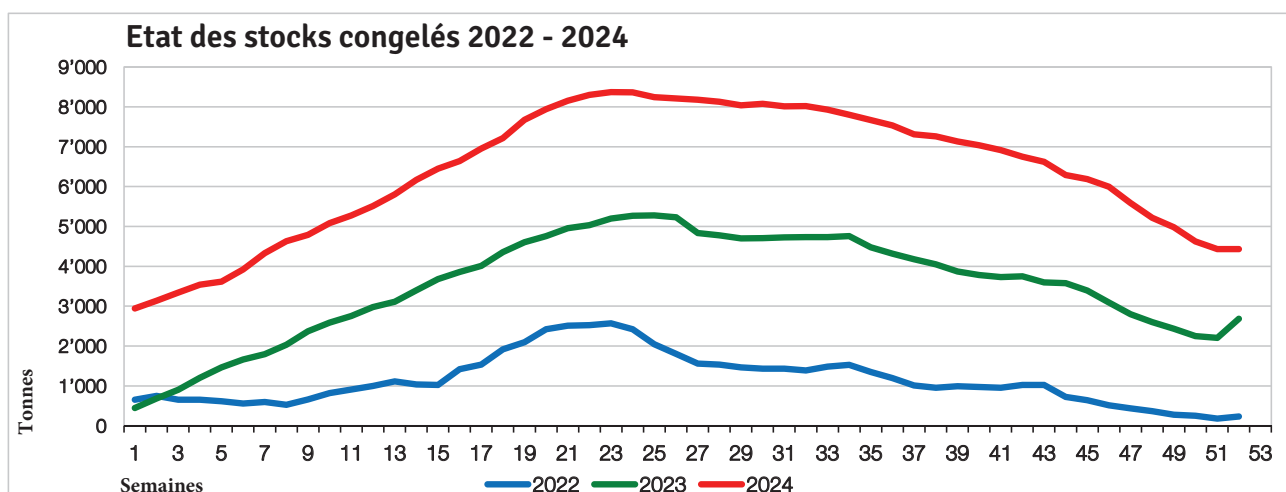
Fin décembre 2024, les stocks de beurre congelé en Suisse s'élevaient à 4473 tonnes, soit 2033 tonnes ou 83,3 % de plus que l'année précédente.

Sources : PSL Rapport de marché février 2025



STOCKS DE BEURRE

Source : OS Beurre



LE MARCHÉ DU BEURRE 2023 - 2024

Évolution du beurre

Beurre	décembre 2024	Variation en glissement annuel		janv. - déc. 2024	Variation cum. par rapport à l'année précédente	
		tonnes	%		tonnes	%
Production de beurre	3'067	-178	-5.5	35'357	+826	+2.4
Ventes de beurre en Suisse *	3'797	+365	+10.6	37'923	+1'391	+3.8
Exportations de beurre *	0	0	0.0	0	0	0.0
Stocks surgelés à la fin du mois	4'473	+2'033	+83.3			

Source : OSB (données sans quantités industrielles)

*Toutes les quantités sont converties en beurre à 82 % de MG



IMPORTATIONS DE BEURRE

Les stocks de beurre congelé étaient de 4473 t fin 2024. De la semaine 39/2024 à la fin de l'année, la production de beurre a été nettement inférieure à celle de l'année précédente (-100 t/sem.). Depuis, les stocks de beurre évoluent latéralement, notamment en raison des mesures prises (sem. 4/25: 4455 t), et la production de beurre reste nettement inférieure à celle de l'année précédente.

Dans l'ensemble, l'évolution du marché est légèrement positive (exportation de fromage, production de fromage, trafic de perfectionnement, etc.) Des interrogations subsistent concernant la quantité de lait en 2025 (fourrage, maladie de la langue bleue, influence de la fièvre aphteuse en Allemagne, etc.).

Sources : PSL/IP Lait

POUDRE DE LAIT

Source : TSM Fiduciaire

Production de poudre de lait et de lait condensé								
(t)	Production mensuelle		Différence par rapport au même mois de l'année précédente		Production cumulée		Différence par rapport à la même période de l'année précédente	
	décembre 2023	décembre 2024			janv. - déc. 2023	janv. - déc. 2024		
				(%)				(%)
Poudre de lait entier	1'076	1'176	100	9.3	14'796	12'039	-2'757	-18.6
Poudre de lait partiellement écrémé	376	374	-2	-0.5	5'181	5'316	135	2.6
Poudre de lait enrichie et poudre de crème	52	65	13	25.0	742	503	-239	-32.2
Poudre de lait écrémé	2'306	1'438	-868	-37.6	24'611	22'714	-1'897	-7.7
Poudre de babeurre	24	8	-16	-66.7	210	143	-67	-31.9
Poudre de petit-lait	185	91	-94	-50.8	2'005	1'649	-356	-17.8
Lait condensé	136	102	-34	-25.0	2'230	2'072	-158	-7.1
Total de poudre de lait et de lait condensé	4'155	3'254	-901	-21.7	49'775	44'436	-5'339	-10.7

LE PRIX DU LAIT

Nous distinguerons le prix du lait transformé en Gruyère AOP, en Vacherin Fribourgeois AOP et celui du lait de centrale :

PRIX DU LAIT TRANSFORMÉ EN GRUYÈRE AOP

Une diminution de 2 ct/kg de lait du prix indicatif A de l'IP Lait au 1er janvier 2024 a engendré une diminution du prix de la crème de fromagerie amenant une augmentation de prix de 0.224 ct/kg de lait. Dès le 1er janvier 2024 le prix du lait de Gruyère AOP est passé à 94.286 ct/kg de lait.

Une augmentation de 3 ct/kg de lait du prix indicatif A de l'IP Lait au 1er juillet 2024 a engendré une augmentation du prix de la crème de fromagerie amenant une hausse de prix de 0.336 ct/kg de lait.

Dès le 1er juillet 2024 le prix du lait de Gruyère AOP est donc de 94.398 ct/kg de lait.

Le prix du Gruyère AOP sortie fromagerie est de CHF 11.713 dont 90 ct servent à assurer les dépenses de marketing, le soutien à l'exportation, les primes de qualité et les salaires.

	du 01.07.20 au 31.12.20	du 01.01.21 au 31.12.21	du 01.01.22 au 31.03.22	du 01.04.22 au 30.04.22	du 01.05.22 au 31.08.22	du 01.09.22 au 31.12.22	dès le 01.01.23	dès le 01.01.24	dès le 01.07.24
Prix de base + Supplément sur lait transformé en fromage	60.30 10.50	60.48 10.50	60.48 10.00	60.76 10.00	61.05 10.00	65.95 10.00	66.286 10.00	66.062 10.00	66.398 10.00
+ Supplément pour le lait commercialisé versé directement par l'OFAG	4.50	4.50	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00
+ Supplément Gruyère AOP (respect du cahier des charges)	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00
+ Supplément qualité	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total I	85.30	85.48	85.48	85.76	86.05	90.95	91.286	91.062	91.398
+ Supplément de non-ensilage	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00
Total II	88.30	88.48	88.48	88.76	89.05	93.95	94.286	94.062	94.398

Source : Interprofession du Gruyère (IPG)

PRIX DU LAIT TRANSFORMÉ EN VACHERIN FRIBOURGEOIS AOP

Le prix du lait de Vacherin Fribourgeois AOP a évolué également en fonction du prix indicatif A de l'IP Lait. La diminution du prix indicatif au 1er janvier 2024 et l'augmentation au 1er juillet 2024 ont également influencé le prix du lait de Vacherin Fribourgeois AOP. Le prix du lait est ainsi passé à 94.066 ct/kg au 1er juillet 2024.

	ct. / kg de lait dès 1.10.2017	ct. / kg de lait dès 01.09.2019	ct. / kg de lait dès 01.07.2021	ct. / kg de lait dès 01.04.2022	ct. / kg de lait dès 01.05.2022	ct. / kg de lait dès 01.07.2022	ct. / kg de lait dès 01.01.2023	ct. / kg de lait dès 01.01.2024	ct. / kg de lait dès 01.07.2024
Prix de base du lait	65.72	65.91	69.55	69.83	70.12	75.62	75.96	75.73	76.066
Supplément pour le lait transformé en fromage	15.00	10.50	10.50	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00
Supplément sur lait commercialisé (TSM) versé directement au producteur		4.50	4.50	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00
Supplément de non-ensilage	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00
Prix indicatif	83.72	83.91	87.55	87.83	88.12	93.62	93.96	93.73	94.066

Source : Interprofession du Vacherin Fribourgeois (IPVF)



Vacherin® Fribourgeois

SWITZERLAND

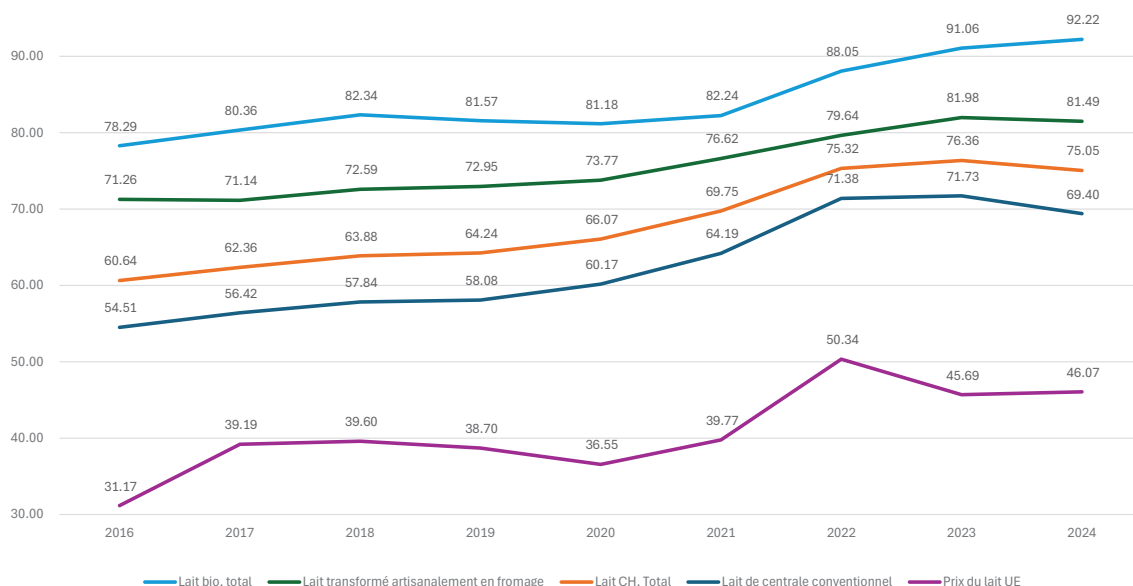
PRIX DU LAIT A LA PRODUCTION

Le prix du lait à la production est calculé sur la base d'un relevé mensuel auprès des principaux premiers acheteurs de lait. Ces derniers sont les entreprises qui achètent directement le lait aux producteurs. L'évolution des prix du lait au niveau international est également présentée à des fins de comparaison. En outre, les prix à la production du lait cru utilisé pour certains fromages suisses sont publiés sur une base annuelle. Les corrections apportées ultérieurement aux données internationales ne sont pas prises en compte.

Informations

Prix moyens pondérés par quantités, à la ferme (principalement) ou au centre de collecte, y.c. TVA et supplément pour le lait commercialisé en ct./kg. Composition du lait : teneurs effectives. Les valeurs de base de la composition du lait sont : 4.0% de matières grasses et 3.3% de protéines. Aucun lait C depuis plusieurs années.

Prix du lait à la production 2016 - 2024



Source : OFAG, secteur Analyses du marché

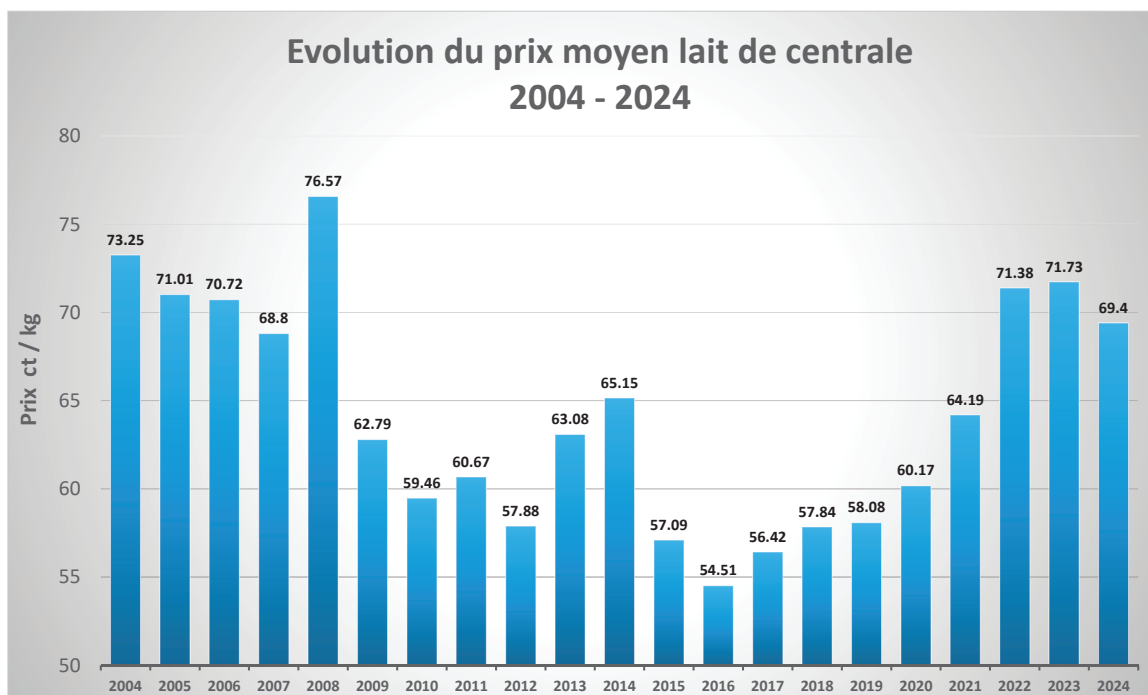
Prix indicatifs 2023 en ct par kg de lait

Mois/Monat	jan/Jan	fév/Feb	mar/Mär	avr/Apr	mai/Mai	jui/Jun	jui/Jul	aoû/Aug	sep/Sep	oct/Okt	nov/Nov	déc/Dez
Segment A	81											
Segment B	61	58.7	57.4	57.4	55.9	56.1	56.1	54.7	54.2	53.2	55.3	56.9
Segment C	37.5	33.5	32.5	32.6	30.0	30.6	29.4	27.7	26.6	27.2	31.9	32.8
LTO+	68.3	65.6	63.0	59.2	57.3	56.3	55.7	54.7	54.4	53.6	54.6	54.8

INTERPROFESSION DU LAIT BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Prix indicatifs 2024 en ct par kg de lait

Mois/Monat	jan/Jan	fév/Feb	mar/Mär	avr/Apr	mai/Mai	jui/Jun	jui/Jul	aoû/Aug	sep/Sep	oct/Okt	nov/Nov	déc/Dez
Segment A	79.0						82.0					
Segment B	56.0	54.7	55.6	55.6	55.1	55.6	55.9	54.9	54.9	55.9	55.7	56.0
Segment C	31.4	31.3	34.3	35.7	35.9	37.1	39.0	38.6	39.0	41.5	40.4	41.8
LTO+	55.4	56.3	57.6	57.6	58.0	57.7	58.5	58.2	59.3	60.4	61.3	61.9



Source : OFAG, secteur Analyses du marché

LA FSFL EN CHIFFRES

	2022	2023	2024	
Sociétés de laiterie	149	140	139	
- pratiquant l'ensilage	42	40	39	soit 28,06 %
- pratiquant le non-ensilage	107	100	100	soit 71,94 %
Fromageries	79	78	78	livraisons moyennes de 2,39 mio kg par fromagerie
Nombre de producteurs	1 176	1 144	1 120	
Fabricants d'alpage	38	38	40	

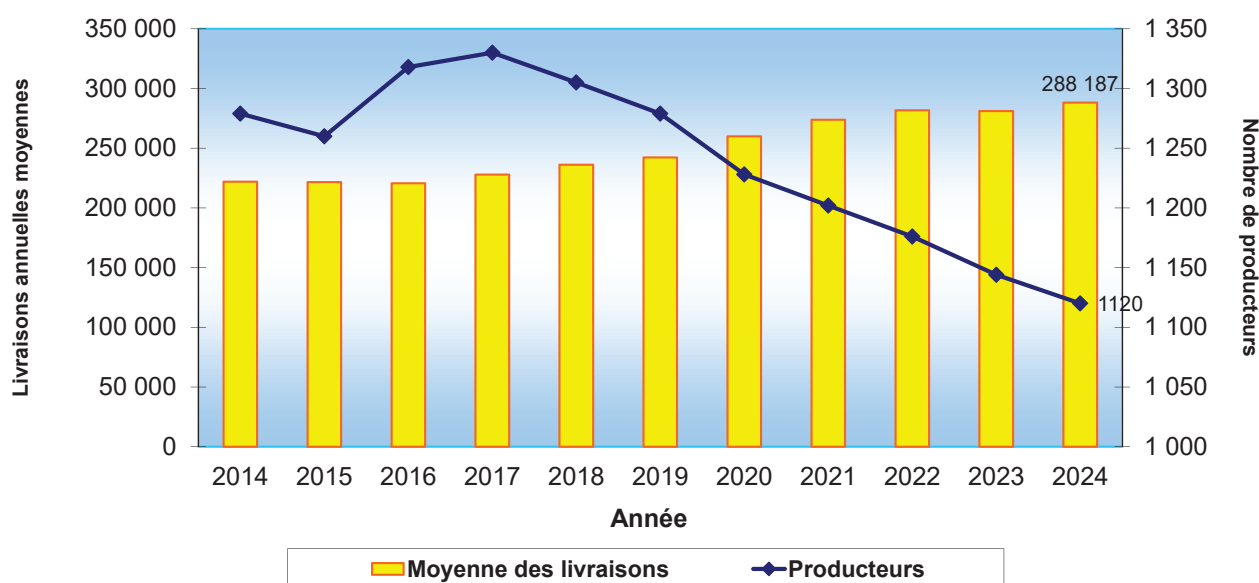
LIVRAISONS TOTALES DE LAIT EN KG DES MEMBRES DE LA FSFL 2014-2024

Année	Total	Livraisons aux industries	Part en %	Livraisons aux fromageries	Part en %
2014	283 816 809	119 067 257	42,0	164 749 552	58,0
2015	279 281 032	118 069 544	42,3	161 211 488	57,7
2016	290 815 540	129 781 894	44,6	161 033 646	55,4
2017	303 040 363	129 181 583	42,6	173 858 780	57,4
2018	308 296 414	128 868 978	41,8	179 427 436	58,2
2019	309 926 347	132 825 875	42,9	177 100 472	57,2
2020	319 186 398	135 359 786	42,4	183 826 612	57,6
2021	329 056 097	135 116 156	41,1	193 939 941	58,9
2022	331 255 297	136 503 546	41,2	194 751 751	58,8
2023	321 544 663	138 646 074	43,1	182 898 589	56,9
2024	322 7695 03	136 517 101	42,3	186 252 402	57,7

Nombre de producteurs et livraisons moyennes par exploitation

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre de producteurs membres FSFL et la moyenne des livraisons par exploitation au cours des dix dernières années. Le nombre de producteurs a régressé de 1 279 en 2014 à 1 120 en 2024, soit de -14,31 %.

Durant la même période, les livraisons moyennes par producteur ont progressé de 221 905 kg à 288 187 kg. La moyenne suisse est de 193 400 kg par exploitation selon TSM, année 2024.



L'augmentation du nombre de producteurs entre 2015 et 2017 provient de la venue dans notre fédération de nouvelles sociétés de laiterie, principalement de la Singine.

En Suisse, le nombre d'exploitations laitières a diminué de 22 597 en 2014 à 16 759 en 2024, soit une diminution de 5 838 exploitations laitières équivalant à une baisse de 25,84 %.

Quantités de lait sous gestion de la FSFL 2022 - 2024 (sans le lait d'alpage ni vente directe)

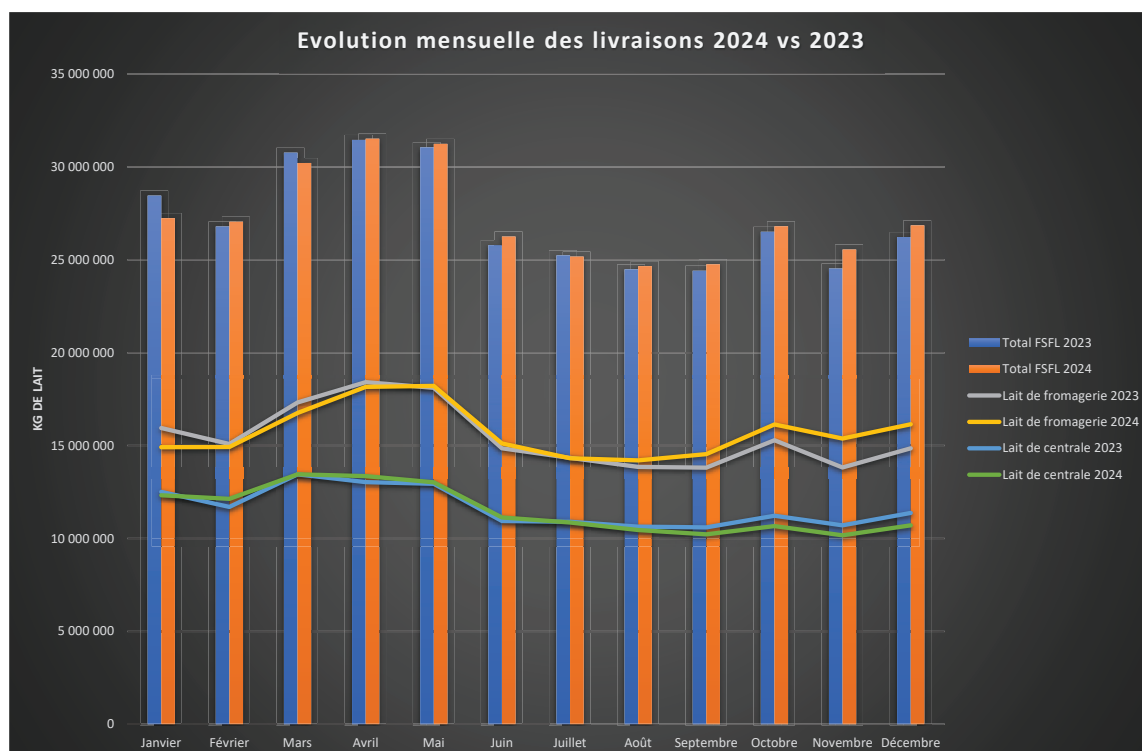
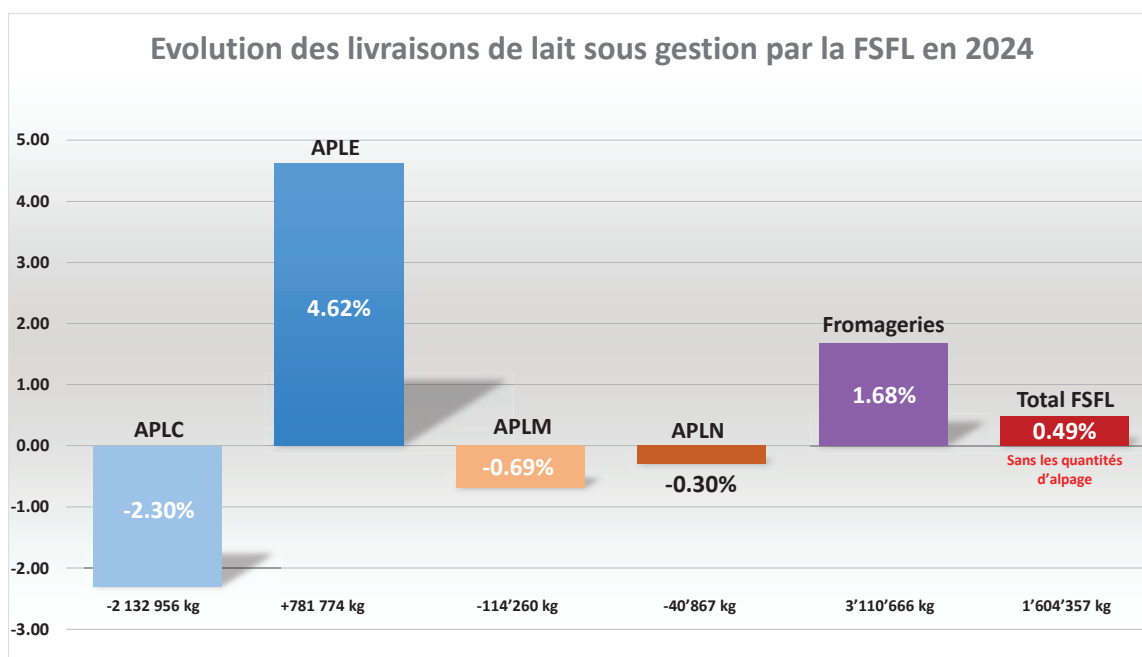
Organisations	2022	2023	2024
Fromageries (Gruyère, Vacherin Fribourgeois, ...)	197 539 001	185 699 308	188 809 974
APLC (Ass. des producteurs de lait CREMO)	89 989 670	92 906 167	90 773 212
APLM (Ass. des producteurs de lait MILCO)	17 212 950	16 621 979	16 507 719
APLN (Ass. des producteurs de lait NESTLE)	13 627 619	13 556 362	13 515 495
APLE (Ass. des producteurs de lait ELSA)	16 974 623	16 923 408	17 705 182
Total	335 343 863	325 707 224	327 311 582

Les livraisons ont augmenté de +0,49 % par rapport à 2023.

Les livraisons aux fromageries de Gruyère AOP, Vacherin Fribourgeois AOP, Mont-Vully et autres spécialités ont augmenté de +1,68 %.

Progression des associations de producteurs :

- Association des producteurs de lait Cremo (APLC) : - 2,30 %
- Association des producteurs de lait Elsa (APLE) : + 4,62 %
- Association des producteurs de lait Milco (APLM) : - 0,69 %
- Association des producteurs de lait Nestlé Broc (APLN) : - 0,30 %



Remarques : Lait de centrale uniquement livraisons producteurs FSFL

LA VIE DE LA FSFL

LES ACTIVITÉS DE LA FSFL

Selon les statuts de la FSFL

La Fédération a pour but d'améliorer, dans son rayon d'action, la situation économique de l'agriculture, en particulier de l'économie laitière, par une mise en valeur judicieuse du lait et des produits laitiers afin d'obtenir un prix du lait couvrant les frais de production et correspondant à sa valeur nutritive.

Les membres de la Fédération ont le droit :

- de participer à ses assemblées, élections et votes ;
- de lui demander conseil pour des questions de politique laitière, de vente et de transformation du lait, de gestion de leur propre société ;
- d'être informés en tout temps sur les affaires et engagements de la Fédération.

Tâches de la Fédération

L'organisation administre les quantités de lait de l'ensemble des producteurs sis dans son rayon et des membres des associations et groupements. Elle prend à cet effet les décisions nécessaires à la réalisation de cet objectif tout en respectant le règlement pour la gestion des quantités de lait et des sanctions.

Elle collabore avec les associations et groupements de producteurs, les transformateurs et les interprofessions et communique les informations et décisions à ses membres.

La FSFL est membre de l'IP Lait et participe à divers groupes de travail concernant de nombreux sujets. C'est la FSFL qui a permis aux producteurs de lait de centrale de toute la Suisse de pouvoir garder 0.9 ct/kg de lait provenant du fonds de régulation de la matière grasse. La nouvelle solution d'une boîte de soutien à la protéine est aussi issue d'une proposition de Cremo et de la FSFL.

La FSFL est représentée au sein de la commission de spécialistes du marketing de PSL et participe de ce fait activement à la promotion des produits laitiers dont la vente garantit la prise en charge de la production laitière indigène.

La FSFL est membre de la commission «lait de fromagerie» de PSL et participe activement aux débats.

La FSFL est représentée dans les comités de l'IPG et de l'IPVF. Elle soutient, au sein du collège des producteurs, les intérêts de ses membres.

La FSFL participe avec les autres fédérations romandes à l'élaboration du contrat d'achat et vente de lait proposé par l'AFR et Fromarte. Là aussi, elle défend les intérêts de ses membres. Elle élabore, avec les sociétés qui le demandent, la rédaction du contrat d'achat avec le fromager.

La FSFL assume le secrétariat des 4 organisations de producteurs de lait de centrale que compte la FSFL :

- APLC (producteurs Cremo)
- APLM (producteurs Milco)
- APLN (producteurs Nestlé Broc)
- APLE (producteurs Elsa)

Le directeur de la FSFL assiste à toutes les négociations de prix avec les acheteurs de lait et les soutient dans leurs attentes. Il est aussi régulièrement en contact avec les directions de ces entreprises acheteuses de lait pour soutenir ses membres.

Chaque société de laiterie qui le désire peut demander conseil sur différents sujets :

- répartition des quantités de lait au sein de la société en faisant respecter le règlement pour la gestion des quantités et des sanctions, lequel a été élaboré par les producteurs de lait pour les producteurs de lait ;
- arbitre dans les conflits entre fromager et la société de laiterie ;
- aide à la calculation des coûts de location de la fromagerie ;
- élaboration des plans de financement pour les travaux de rénovation ou nouvelle construction ;
- défense des intérêts communs des sociétés de laiterie ;
- aide à l'élaboration de règlements au sein de la société de laiterie ;
- gestion des dossiers de fusion ou de liquidation des sociétés ;
- gestion de la comptabilité de la société de laiterie.

LES SOCIÉTÉS DE LAITERIE

Pendant l'année 2024, la FSFL est intervenue dans divers projets de fusion, de rénovation et de construction dans un bon nombre de sociétés de laiterie.

Différents projets de construction/transformation sont en cours de réalisation dans les sociétés de Vuisternens-en-Ogoz, Ponthaux, Vuarmarens et environs.

D'autres projets sont en préparation en ce moment dans plus de 10 fromageries et ce, dans tout le canton.

Les coûts d'entretien et les coûts de construction ont, depuis deux ans, fortement augmenté. Ceci amène bon nombre de sociétés de laiterie à réfléchir sur l'avenir de leur lieu de transformation. En effet, les fromageries transformant moins de 2.0 mio de kg de lait rencontrent des difficultés pour boucler un budget de transformation sans une augmentation des locations ou une participation substantielle des producteurs membres.

Depuis 2025, les projets de transformation en zone de plaine pourront bénéficier d'une aide substantielle à fonds perdu. Ceci fait suite à une modification de l'Ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture adoptée en novembre 2024.

Les sociétés de laiterie sont aussi sollicitées par le remaniement laitier décidé par l'Interprofession du Gruyère qui a pour but de limiter à deux acheteurs de lait par exploitation. La FSFL a été fortement mise à contribution pour accompagner les producteurs concernés par ces nouvelles mesures.



LES MEMBRES DE LA FSFL

Producteurs membres et non-membres de la FSFL Etat au 31 décembre 2024 (lait commercialisé)

Fromageries IPG-IPVF 836 188.81 mio kg	Association producteurs MILCO 58 16.51 mio kg	Association producteurs ELSA 38 17.71 mio kg	Association producteurs Nestlé Broc 41 13.52 mio kg	Association producteurs Cremo 341 90.77 mio kg
---	--	---	--	---

Producteurs non membres de la FSFL

24 producteurs	0 producteur	9 producteurs	6 producteurs	APLC BE/LU 10 1.2 mio kg
				APLC VD 13 4.5 mio kg

Le nombre de producteurs de lait de centrale était de **478** au 31 décembre 2024, **440** producteurs étaient membres de la FSFL et **38** producteurs non-membres. Ces derniers sont mentionnés au bas du tableau ci-dessus, cependant la défense de leurs intérêts et la gestion de leurs quantités sont assurées par la FSFL.

Les producteurs de lait de fromagerie étaient au nombre de **836** dont **24** ne sont pas membres de notre Fédération.

Si on additionne le nombre de producteurs par groupement, on obtient un nombre supérieur au nombre de producteurs mentionnés auparavant dans ce rapport. Cette différence provient du fait que bon nombre de producteurs livrent en fromagerie tout en fournissant du lait de centrale chez nos différents acheteurs.

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LAIT CREMO - APLC

Le comité de l'APLC se réunit environ une fois par trimestre, les séances regroupant les membres du comité, le secrétaire et un ou deux représentants de Cremo. Deux représentants de l'Association des producteurs de lait Cremo du Valais (APLCV) et deux représentants bernois de la VBMC assistent aux négociations de prix avec le comité de l'APLC, car Cremo applique pour cette organisation les mêmes conditions de prix que pour les membres de l'APLC.

L'assemblée générale a eu lieu le 24 avril à Le Mouret. Les livraisons de l'année 2024 représentent 94 % des droits de livraison accordés à hauteur de 96 mio de kg de lait. 149 producteurs de lait de non-ensilage et 192 producteurs de lait d'ensilage forment l'APLC.

Le groupement représentant les producteurs non-ensileurs livrant le lait de Gruyère AOP, Vacherin Fribourgeois AOP et Emmentaler AOP s'est réuni à dix reprises en 2024 afin de faire le point sur le marché et de définir le prix du lait de non-ensilage. Le système de répartition des laits transformés en fromage a été revu.

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LAIT MILCO - APLM

Le comité de l'APLM s'est réuni six fois dans sa composition complète en 2024.

L'assemblée générale s'est déroulée le 13 avril 2024 à Vuippens.

44 exploitations ont livré du lait conventionnel et 14 exploitations du lait bio à hauteur de 16.5 mio de kilos de lait.

Les livraisons de l'année 2024 représentent 97 % des droits de livraison accordés tant en lait conventionnel qu'en lait bio.

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LAIT NESTLÉ - APLN

Vu la stabilité des prix, le comité s'est réuni à une seule reprise durant l'année 2024.

La société des producteurs de lait de Bulle se joint au comité de l'APLN en ce qui concerne les négociations de prix avec Nestlé SA.

Les livraisons de 13.5 mio de kilos de lait en 2024 par l'APLN et les producteurs de Bulle représentent 97 % des droits de livraison accordés.

L'assemblée générale s'est déroulée le 20 mars 2024 à Remaufens.

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LAIT ELSA - APLE

En 2024, le comité s'est réuni à trois reprises afin de négocier les contrats et le prix du lait avec son acheteur de lait ELSA.

Dès 2023 seul le lait des prés (programme IP Suisse) est vendu en lait de consommation dans les filiales Migros. Les producteurs n'adhérant pas au programme IP Suisse, se voient dans l'obligation de répondre aux critères du «Tapis vert» (swissmilk green), standard national du lait durable.

Le comité de l'APLE et le comité de l'APLCNS (Canton de Neuchâtel et Seeland) se rencontrent régulièrement pour négocier les prix avec ELSA.

L'assemblée générale s'est tenue le 8 mars 2024.

Les livraisons de l'année 2024 représentent 99,3 % des droits de livraison accordés.

SOCIÉTÉS DE FROMAGERIE GRUYÈRE ET VACHERIN FRIBOURGEOIS

Les 25 novembre 2024 et 2 décembre 2024 se sont tenues deux soirées d'information à Le Crêt et à Tavel où toutes les sociétés de fromagerie étaient conviées.

La participation a été très réjouissante et la plupart des sociétés étaient présentes.

Du côté de la FSFL, le directeur est revenu sur diverses informations concernant les contrats de location et d'achat et vente de lait et sur l'aide apportée par la fédération pour la recherche d'un nouveau fromager. L'adaptation des montants de location des fromageries a été abordé. Avec l'augmentation des coûts d'entretien et les diverses restrictions de production, certaines sociétés de laiterie peinent à nouer les deux bouts.

Un rappel concernant le règlement d'application pour la gestion des quantités du Gruyère AOP a été fait. Les producteurs qui désirent, sur une base volontaire, diminuer leur nombre d'acheteurs de lait pour en atteindre maximum deux, ont reçu la date butoir du 31 mars 2024 pour le dépôt de leur demande.

Des informations sur les dossiers en cours ont été présentées par les délégués producteur au comité de l'IPG.

M. Philippe Bardet, directeur de l'Interprofession du Gruyère, nous a commenté l'état du marché et donné des informations sur les activités de l'IPG. Après une restriction de fabrication de -10% en 2023, de -7% en 2024, 2025 démarre avec un nouveau quota de base à 100% (formé du 97% du quota de base 2024 avant restriction).

Concernant l'Interprofession du Vacherin Fribourgeois, son directeur, M. Romain Castella nous a informés sur la situation du marché et de la production. Après une restriction de -6% en 2024, une nouvelle quantité de base à 100% a été établie pour 2025. Cette dernière correspond au 96% du quota de base 2024 avant restriction (92 % pour les non signataires de la convention de non-fabrication de copies). Des informations sur les cultures AOP et sur les cultures traceuses ont été communiquées à cette occasion.

2025 marquera les 600 ans de la création du Vacherin Fribourgeois, les 30 ans de l'Interprofession et les 20 ans de l'AOP. Un aperçu des activités marketing et de la nouvelle campagne de communication a été présentée.

DÉLÉGUÉS AUX INTERPROFESSIONS

Le groupement des producteurs délégués à l'Interprofession du Gruyère s'est réuni à plusieurs reprises en 2024. Lors de ces rencontres, les producteurs membres du comité de l'IPG présentent les différents sujets proposés et négociés au sein du comité de l'Interprofession du Gruyère.

De nombreuses discussions ont eu lieu concernant les sujets suivants :

- Marché du Gruyère AOP, situation de la production, des ventes et des stocks ;
- Prix du lait ;
- Mise en œuvre du nouveau règlement de gestion des quantités du Gruyère AOP et remaniement laitier ;
- Valeur ajoutée et coûts dans la filière, rapport de la commission ad'hoc ;
- Infos sur la commission de veille technologique ;
- Formation d'un groupe de travail pour la révision du contrat d'achat/vente de lait ;
- Projet de durabilité de la filière du Gruyère ;
- Formation continue IPG «A la rencontre de la filière».

Ces réunions ont aussi pour but la préparation des assemblées des délégués de l'IPG.

La réunion annuelle entre le comité des Artisans Fromagers Romands (AFR) et les fédérations laitières s'est tenue en septembre 2024.

Les sujets suivants ont été traités et discutés :

- Financement des coûts résiduels du contrôle laitier (CL) ;
- Implémentation du rapport 1.1 - 1 sur les paies de lait ;
- Contrat d'achat et vente de lait / Contrat de location ;
- Soumissions pour les ventes de lait ;
- Projets de rénovation en cours et actions politiques ;
- Échange sur les problèmes/ conflits dans les fromageries ;
- Gestion de la communication.

Les différents sujets traités sont ensuite repris lors des réunions des délégués producteurs à l'IPG.

ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA FSFL

ASSEMBLÉES RÉGIONALES D'INFORMATION

Quelque 150 producteurs étaient présents lors de ces assemblées organisées dans les quatre coins du canton.

La participation a été plutôt médiocre dans certains districts, par rapport aux dernières éditions.

Les thèmes abordés par la FSFL ont été le marché laitier, les fonds de l'IP Lait, les sujets concernant l'économie laitière, la motion Nicolet, la politique agricole 2030 avec la motion déposée par les acteurs de la filière laitière suisse pour un renforcement de la production laitière dans les herbages suisses. Des actualités concer-

nant les interprofessions du Gruyère et du Vacherin Fribourgeois ont aussi été transmises.

Les assemblées des districts de la Sarine et de la Glâne ont chacune désigné un nouveau candidat délégué producteur à l'Interprofession du Gruyère. Ces candidats seront nommés lors de l'assemblée des délégués du 11 avril 2025. Le district de la Broye a désigné un candidat au CA de la FSFL, poste laissé vacant en 2024.

Du côté d'Agri-Fribourg, le président, Adrian Brügger a transmis les actualités d'Agri Fribourg et de l'Union suisse des paysans.

M. Frédéric Ménétreay, directeur, nous a parlé de la politique agricole, des finances fédérales et des changements de bases légales (mesures d'économies de la Confédération en consultation. Il a donné des informations sur le train d'ordonnances 2025, de la PA 2030+ et de la révision de la LDFR).

D'autres infos sur les assurances individuelles et le minimum de couverture obligatoire d'assurances pour les conjoint.e.s. Des informations de la Commission AGRI Fribourg des Jeunes agriculteurs fribourgeois ont aussi été transmises.

Des informations sur le développement du projet AgrolImpact ont été communiquées.



L'assemblée des délégués de la FSFL s'est déroulée le 19 avril 2024 à Neryuz.

2024 étant une année électorale, les délégués ont dû élire les membres du Conseil d'administration. C'est ainsi qu'Alex Dumas de Villaraboud et Frédéric Jaquet de Le Châtelard-près-Romont, ont été élus en remplacement de Pascal Surchat et Gabriel Yerly, tous deux représentant le district de la Glâne. Faute de candidat éligible, le siège du district de la Broye est resté vacant pour une année.

Yves Nicolet de Cottens a été élu à la tête de la fédération comme président suite au départ de Gabriel Yerly, arrivé au bout de son mandat statutaire. Lors de sa séance suivant l'assemblée des délégués, le CA de la FSFL a nommé Mireille Hirt-Sturny de St-Ours à la vice-présidence.

L'assemblée a également nommé Philippe Bulliard d'Arconciel et Gabriel Yerly de Berlens comme nouveaux candidats représentants de la FSFL au Conseil d'administration de Cremo SA, aux côtés de Jean-Louis Barras, sortant.

Jean-Philippe Yerly d'Echarlens a été nommé candidat à l'élection au Conseil d'administration de la Société coopérative «Laiterie de Gruyères», en remplacement de Pascal Surchat. Alexandre Philipona a été reconduit dans son mandat.

Grégoire Savary de Sâles a été nommé membres de l'organe de contrôle en remplacement de Gaétan Chollet de Vaulruz.

Dans le groupe des délégués des producteurs à l'Interprofession du Gruyère, Jean-Philippe Yerly d'Echarlens a été désigné comme successeur de Vincent Grangier et David Pache de Prez-vers-Noréaz a quant à lui remplacé Yves Nicolet de Cottens. Dès novembre 2024, Christian Marro de Pierrafortscha a remplacé Nicolas Savary de Sâles.

Jean-Baptist Pasquier de Gumefens, Sébastien Hassler de Blessens et Lukas Schöpfer de St. Antoni remplaceront Pierre-Yves Pichonnaz de Pont (Veveyse), David Risse de Heitenried et Donat Jenny de Bösingén comme délégués à l'Interprofession du Vacherin Fribourgeois.

David Stöckli, collaborateur de Grangeneuve, Secteur Agriculture, succédera à Pascal Krayenbühl à la présidence de la commission de recours de la FSFL.

Tous les autres producteurs de la fédération, membres dans les différents organes de la FSFL ont été reconduits dans leurs fonctions.

134 sociétés ont été convoquées et 73 ont participé à l'assemblée. 112 délégués sur un total de 226 étaient présents. Tous les points soumis au vote ont été acceptés à une très large majorité par les délégués.

Différents intervenants se sont succédés pour apporter leurs salutations à tous les délégués présents, M. Adrian Brügger, président du Grand-Conseil fribourgeois, M. Stephan Hagenbuch, directeur de PSL ainsi que M. Didier Castella, Conseiller d'Etat et Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

«Planter le clou à la bonne hauteur»

En fin d'assemblée, Mireille Hirt-Sturny, membre du CA a adressé un hommage à Gaby Yerly, non sans rappeler le credo de Gaby : planter le clou assez haut ! Dans toute négociation, il faut savoir mettre la barre à la bonne hauteur.

Gaby Yerly, entré au CA de la FSFL en 2007 en a été nommé vice-président en 2010 et président en 2016. Mireille Hirt-Sturny a fait une rétrospective des 17 années de Gaby passées au Conseil d'administration de la fédération.

Il aura grandement participé à l'élaboration du règlement pour la gestion des quantités et des sanctions de la FSFL, Il aura aussi marqué sa présence jusqu'à sa dissolution, au sein de Prolait plateforme laitière de Suisse occidentale (créée suite à la débâcle de Swiss Dairy Food). Durant huit ans, il siégea au sein du comité central de PSL et durant 7 ans au comité de l'Interprofession du lait comme suppléant. Différents autres mandats l'ont occupé au sein du comité directeur d'Agro Fribourg, de Terroir Fribourg, de la CFEB ou dans le CA d'Agrisano Pencas (LPP). A noter que Gaby est toujours délégué producteur au sein de l'Interprofession du Vacherin Fribourgeois.

Il aura aussi été actif dans le changement de direction de la FSFL et dans le déménagement des bureaux de la Rue Rieter à Bulle à la Route de Riaz.

Différents autres hommages ont été adressés. Tout d'abord à Christophe Noël, entré au CA de la FSFL en 2012, lui qui aura été nommé 1er vice président de PSL en 2016; puis à Pascal Surchat, entré au CA de la FSFL en 2012 également. Pascal Surchat aura été représentant de la FSFL au sein du CA de la société coopérative «Laiterie de Gruyères» et est encore en fonction au sein du comité de l'Interprofession du Gruyère.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FSFL

Le conseil d'administration s'est réuni à onze reprises en 2024 afin de traiter de la politique laitière, de la marche de la Fédération, du prix du lait, des divers projets de fromageries en cours et pour prendre position sur différents thèmes de la politique agricole.

Le conseil d'administration décide aussi de la ligne à adopter par chaque délégué, que ce soit à PSL, à l'IP Lait ou dans les interprofessions. Chaque sujet est ouvertement débattu en séance de conseil.

Il est à relever l'excellente entente qui règne au sein du conseil d'administration où chacun peut s'exprimer librement.

LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE LA FSFL

La FSFL détenait à fin 2023 un total de 318 033 actions de CREMO SA soit le 45.97 % du capital-actions. En 2024, la Fédération a racheté 1 730 actions de producteurs ayant arrêté la production laitière dans les cantons de Fribourg et de Berne ou d'anciens collaborateurs de Cremo.

La participation dans Fromage Gruyère SA n'a pas changé et s'est maintenue à 21,21 %.

La FSFL détient également 33 parts sociales dans le capital de la Société coopérative «Laiterie de Gruyères».

DÉLÉGUÉS FSFL AU CA DE CREMO SA

Jean-Louis Barras	Granges-Paccot
Philippe Bulliard	Arconciel
Gabriel Yerly	Berlens

DÉLÉGUÉS FSFL AU CA DE FROMAGE GRUYÈRE SA

Yves Nicolet	Cottens
Gabriel Yerly	Berlens

DÉLÉGUÉS FSFL AU CA DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE «LAITERIE DE GRUYÈRES»

Alexandre Philipona	Marsens
Jean-Philippe Yerly	Echarlens

CONTACTS

Les collaborateurs de la FSFL se tiennent en tout temps à disposition des producteurs ou sociétés de laiterie concernant tout type de renseignements.

Horaires de la ligne téléphonique :

Lundi au jeudi : 08h00 à 11h45 / 13h30 à 16h45

Vendredi : 08h00 à 11h45 / 13h30 à 16h00

Téléphone : 026 919 89 19

Le site internet de la Fédération (www.fsfl.ch) est régulièrement mis à jour avec de nouvelles informations. Le but est de faire évoluer ce dernier en y apportant un maximum de renseignements nécessaires aux producteurs de lait.

ORGANES DE LA FSFL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :	Nicolet Yves	Cottens	Entrée au conseil 2016
Vice-présidente :	Mireille Hirt-Sturny	Saint-Ours	2020
Membres :	Frédéric Braillard	Besencens	2020
	Philippe Bulliard	Arconciel	2021
	Alex Dumas	Villaraboud	2024
	Frédéric Jaquet	Le Châtelard-près Romont	2024
	Alexandre Philipona	Marsens	2016
	Jean-Philippe Yerly	Echarlens	2022

Secrétaire et directeur de la Fédération

André Brodard, Marsens, depuis le 1er août 2016

LES COLLABORATEURS DE LA FSFL

André Brodard	Direction générale de la Fédération	100 %
Sandra Chevalley	Responsable comptabilité, contributions PSL	40 %
Raffaella Di Caprio	Gestion des quantités partie alémanique, traductions, ressources humaines	60 %
Martine Gapany	Réception, secrétariat, comptabilité (assistance)	50 %
Sophie Geneux	Réception, secrétariat	40 %
David Wenger	Responsable gestion des quantités, comptabilité (assistance)	100 %

LA COMMISSION DES COMPTES

Henri Julmy	Ponthaux	depuis 2021
Blaise Maillard	St-Martin	2022
Adrian Bertschy	Guschelmuth	2023
Grégoire Savary	Sâles	2024 (suppléant)

L'ORGANE DE RÉVISION

Fidustrust Revision SA, Chemin des Primevères 47, 1700 Fribourg

LES DÉLÉGUÉS AUX INTERPROFESSIONS

INTERPROFESSION DU LAIT

Mireille Hirt-Sturny	Saint-Ours	membre du comité
Vincent Maudonnet	Bossonnens	suppléant
Yves Nicolet	Cottens	suppléant

INTERPROFESSION DU GRUYÈRE

Benoît Cardinaux	Bouloz	
Michel Clément	Le Mouret	
Bertrand Jorand	Billens	
Christian Marro	Pierrafortscha	(dès le 14.11.2024)
François Morand	Vuadens	
David Pache	Prez-vers-Noréaz	
Nicolas Savary	Sâles	membre du comité (jusqu'au 14.11.2024)
Pascal Surchat	Blessens	membre du comité
Jean-Philippe Yerly	Echarlens	membre du comité

INTERPROFESSION DU VACHERIN FRIBOURGEOIS

Philippe Bulliard	Arconciel	membre du comité
Christian Charrière	Cerniat	
Joseph Demierre	La Joux	
Sébastien Hassler	Blessens	
Frédéric Morel	Lentigny	
Jean-Baptiste Pasquier	Gumefens	
Elmar Rudaz	Schmitten	
Pascal Siegenthaler	Tavel	membre du comité
Lukas Schöpfer	St. Antoni	
Gabriel Yerly	Berlens	

COMMISSION DE RECOURS

David Stöckli	Planfayon	président
Denis Davet	Mézières	
Pascal Siegenthaler	Tavel	
Richard Fragnière	Gumefens	suppléant
Jean-Joseph Waeber	Treyvaux	suppléant

ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS LIVRANT À L'INDUSTRIE

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS LIVRANT CREMO - APLC



Daniel Aeschlimann	Pensier	Président
Heribert Rudaz	Schmitten	Vice-président
Anne Chenevard	Corcelles-le-Jorat	
Daniel Deillon	Vuarmarens	
Alexandre Savoy	Attalens	

Commission de lait de non-ensilage

Vacherin Fribourgeois AOP

Pascal Siegenthaler	Tafers	Président
Christian Charrière	Cerniat	
Sébastien Hassler	Blessens	

Gruyère AOP

Patrick Mauron	Avry-sur-Matran
Nicolas Waeber	Villarod

Emmentaler AOP

Hansjürg Rytz	Kriechenwil
---------------	-------------

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS LIVRANT MILCO - APLM



Alexandre Philipona	Marsens	Président
Frédéric Braillard	Besencens	Vice-président
Jean-Marc Currat ^(Bio)	Le Crêt	
Patrick Privet ^(Bio)	Sorens	
Joël Schuwey	Châtel-s-Montsalvens	
David Vial	Grattavache	

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS LIVRANT NESTLÉ BROCC - APLN



Vincent Maudonnet	Bossonnens	Président
Stéphane Chappuis	Puidoux	Vice-président
Pierre Boschung	La Tour-de-Trême	
Valentin Pasquier	Remaufens	
Nicolas Remy	Brocc	

Société des producteurs de lait de Bulle

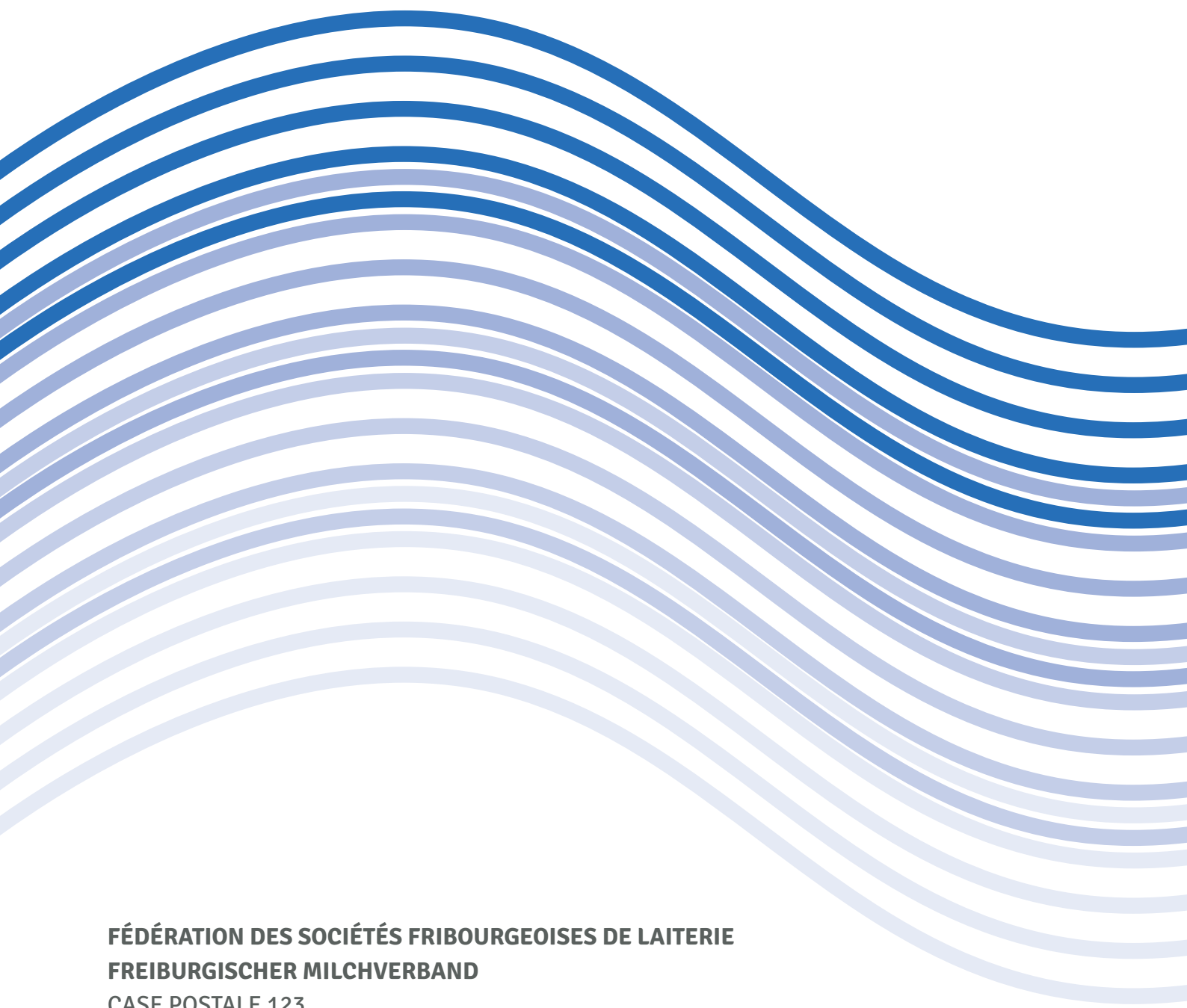
Jean-Noël Gobet	Vuadens
-----------------	---------

(non-membre de l'APLN, membre du groupe de négociation)

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS LIVRANT ELSA - APLE



Jacques Rüttimann	Bussy	Président
Damien Schrago	Middes	Vice-président
Francis Collaud	St-Aubin	
Toni Schmid	Châbles	
Vincent Wasser	Ependes (VD)	



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS FRIBOURGEOISES DE LAITERIE
FREIBURGISCHER MILCHVERBAND
CASE POSTALE 123
ROUTE DE RIAZ 95 - 1630 BULLE
fsfl@fsfl.ch / www.fsfl.ch